

Image not found or type unknown



deamande de travaux obligatoires

Par **rehad**, le **20/01/2020 à 08:05**

Bonjour,rnrnJ'ai une infiltration d'eau récurrente sur un petit toit, et j'ai fait appel à un charpentier, il me dit que c'est le chéneau qui est engorgé, toutefois on ne peut pas passer sur le toit qui se trouve être dans un pied d'échelle entre des immeubles voisins, je me suis décidé à faire une fenêtre de toit et lui ai commandé le chantier. Toutefois la mairie me dit que je dois déposer une demande de travaux même si c'est urgent, car l'eau rentre dans la partie construite, j'ai déjà versé un acompte au charpentier, je suis obligé d'attendre un mois l'autorisation, dois je lui réclamer mon acompte dans l'attente de l'autorisation ? merci de me m'informer si je dois réclamer l'acompte et lui reverser le jour où j'aurai l'autorisation. Car j'imagine le cas où l'autorisation ne me sera pas acordée...rnrnMerci et cordialement.rnrnrehad

Par **morobar**, le **20/01/2020 à 09:37**

Bjr,rnrnDemande de travaux ou autorisation de voirie ?rnrnFaites demander cette autorisation de voirie par le Charpentier.rnrnsalutations

Par **rehad**, le **20/01/2020 à 09:55**

merci pour votre réponsernrnbonne journée
rehad

Par **morobar**, le **20/01/2020 à 10:12**

[quote]rnvous auriez du savoir qu'une fenêtre de toit modifiant l'aspect extérieur de votre maison, il vous fallait obtenir une autorisation d'urbanisme pour exécuter vos travaux.rnrnsalutationsrnrnrn[/quote]rnAppel à la modération: cette phrase n'est pas de moi, ni même issue d'un copié/collé malencontreux.

Par **amajuris**, le **20/01/2020** à **10:32**

bonjour,rnrnavec mes excuses, morobar, j'ai du me mélanger les touches car en plus j'ai effacé mon message par accident.rnrnle charpentier n' a aucune obligation de vous restituer l'acompte que vous avez versé car le versement d'acompte retire toute possibilité de rétractation; en cas de désistement, la somme versée est perdue et le solde est dû. rnrnla pose d'une fenêtre de toit nécessite une déclaration préalable de travaux.rnrnsi c'est le charpentier qui fait la demande comme représentant de rehad, ce sera sans doute en plus du devis initial et si l'artisan l'accepte.rnrnsalutations

Par **morobar**, le **20/01/2020** à **11:12**

Je n'avais pas vu le, projet d'une fenêtre de toit. Uniquement qu'on ne pouvait y accéder facilement, donc depuis certainement le sol avec une nacelle ou une grande échelle.rnrnEffectivement, autant pour une autorisation de voirie c'est souvent le prestataire qui s'en charge, connaissant mieux son matériel.rnrnMais pour une DP avec plans...